



Conflit resiliation numericable

Par **kididouille**, le **15/03/2011 à 11:11**

Bonjour, rnAncien abonné Numericable, je demande en avril 2010 à déménager ma ligne en vue de mon déménagement. Je leur informe que je ne serais plus à mon ancienne adresse à partir du mois de mai 2010, je fais la démarche pour déménager et là les problèmes commencent. J'appelle les assistances, hotlines, je finis sur des centrales d'appels à l'étranger, "on revient vers vous au plus vite, on s'occupe de vous", je me rends dans les agences numéricables, aucune avancée, rien, impossible de faire déménager ma ligne, aucune explication. Je finis par résilier et rend le matériel à une agence Numéricable. A ma nouvelle adresse, je m'abonne chez un autre opérateur, pas de nouvelle de numéricable, ni concernant la prise en compte de ma résiliation ni concernant ma demande de déménagement, rien. Puis en février 2011 je recois une lettre d'une société de recouvrement me demandant de payer mon abonnement à mon ancien adresse. J'ecris donc à Numericable pour leur faire part de mon mécontentement, pas de réponse et récemment mars 2011, je recois un deuxieme avis de la société de recouvrement me demandant de payer. Les lettres envoyés par la société de recouvrement sont des lettres simples, sans AR. rnQue faire? rnCe qui me fait peur c'est que dans mon déménagement j'ai perdu l'accusé de réception de ma lettre de résiliation. Seule preuve de ma résiliation (et encore dans leur malhonneteté ils pourraient dire que cet A/R n'était pas relatif à une résiliation) . Par contre j'ai les accusés-mails de prise en compte de l'assistance pour la demande de déménagement avec la date à partir de laquelle je ne serai plus à l'adresse où ils me fournissaient l'accès internet.rnrnJe ne sais pas quoi faire, me tourner vers une association de consommateur? laisser empirer la situation? rnMerci pour vos conseils